

Hélène ZANNIER
Députée de la Moselle
7^{ème} circonscription

Paris, le 16 novembre 2021

À l'attention de **Madame la Ministre Geneviève DARRIEUSSECQ**
Ministère des Armées
Hôtel de Brienne
14 rue Saint-Dominique
75007 PARIS

Objet : FNAPOG – ouverture d'un fonds d'indemnisation

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur la requête de la Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre (FNAPOG).

Comme vous le savez, depuis la parution des décrets (du 13 juillet 2000) n°2000-657 et (du 27 juillet 2004) n° 2004-751, la FNAPOG se bat pour l'obtention d'une juste compensation suite à la perte d'un ou de deux parents lors de la Guerre de 1939-1945.

Selon la FNAPOG, le refus pour l'obtention d'un dédommagement s'explique par un nombre trop élevé de potentiels ayants-droits ; 206 000 d'après les premières estimations. En effet, un tel nombre aurait un impact non négligeable sur les finances publiques. Mais, après un nouveau recensement, le nombre de Pupilles de la Nation concernées atteindrait seulement 26 000. Cette nouvelle donne permettrait donc de surmonter le blocage d'ordre financier.

Par ailleurs, les récentes annonces du Président de la République concernant la création d'un fonds d'indemnisation pour les Harkis ont été très mal perçues par les orphelins de guerre. Ils ne comprennent pas pourquoi 800 000 Harkis peuvent bénéficier d'une enveloppe de 300 millions d'euros contrairement à eux qui ne sont que 26 000. La FNAPOG considère que cette décision crée une inégalité de fait entre les citoyens.

Je vous serai reconnaissante de bien vouloir réétudier la demande de la FNAPOG en faveur de la création d'un fonds d'indemnisation pour les orphelins et les pupilles de la nation qui ont bénéficié du décret de 2004 et dont les parents ont été victimes de la barbarie.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous pourrez porter à cette requête, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Hélène ZANNIER
Députée de Moselle



P.-S. : Vous trouverez, ci-joint, le plaidoyer de la FNAPOG pour la création d'un fonds d'indemnisation.